



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Texte-de-la-petition-qui-sera-envoyee-au>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Non à l'EPR de Flamanville > Pétition adressée au président de l'ASN : ne validez
pas la cuve défectueuse de l'EPR ! > **Texte de la pétition qui sera envoyée au président de l'ASN**

13 avril 2017

Texte de la pétition qui sera envoyée au président de l'ASN

Depuis 2005, l'Autorité de sûreté nucléaire savait que les procédures de fabrication de la cuve de l'EPR de Flamanville comportent de [graves manquements](#).

Or, la cuve, pièce maîtresse d'un réacteur nucléaire, ne doit surtout pas rompre. L'ASN avait à l'époque averti EDF et Areva des risques encourus, mais ces derniers ont tout de même lancé sa fabrication.

Le gendarme du nucléaire doit rendre un avis définitif sur la question à la fin de l'année 2017 mais subit une pression considérable de la part d'EDF, d'Areva, de l'État français et même de la Commission Européenne dans l'optique de faire homologuer cette cuve défectueuse.

Empêchons les intérêts de l'industrie nucléaire de l'emporter sur la sécurité de chacun.e d'entre nous, mettons la pression sur l'ASN pour qu'elle refuse d'homologuer cette cuve !

Nous avons attiré une première fois l'attention de l'ASN sur cette pétition [lors d'une action](#) avant la tenue du Groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaire, le 26 juin 2017. Nous avons également remis ce texte en personne à Pierre-Franck Chevet, président de l'Autorité de sûreté nucléaire, lors d'une rencontre le 20 juillet 2017. Pendant tout l'été, nous avons continué à interpeler l'ASN et [dénoncé l'avis définitif](#) qui a été rendu le 11 octobre 2017. Nous continuerons à nous opposer à cette décision scandaleuse, que nous comptons attaquer en justice.

À M. Pierre-Franck Chevet,
Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Monsieur,

Comme le prouvent des documents révélés le 31 mars 2017 par France Info, l'Autorité de sûreté nucléaire a détecté, dès 2005, de graves problèmes à l'usine Creusot Forge, où devait être fabriquée

la cuve de l'EPR de Flamanville. Ces dysfonctionnements laissaient prévoir que la qualité des aciers ne serait pas garantie. EDF et Areva avaient été avertis.

Votre prédécesseur s'était dit « effondré » par ce qu'il avait constaté dans l'usine en 2006. Pourtant, alors que les aciers ne pouvaient pas être aux normes, l'usine a continué sa production sans être inquiétée et a procédé à la fabrication de la cuve de l'EPR, cuve qui est aujourd'hui installée sur le site de Flamanville 3.

L'acier des calottes comporte une teneur en carbone double de ce qui est attendu, ce qui dégrade d'autant la résilience (résistance aux chocs) du matériau. La résilience requise est définie dans l'arrêté du 26 février 1974 relatif à la construction du circuit primaire principal des chaudières nucléaires à eau.

Nous demandons le strict respect de cet arrêté concernant la résilience minimale de l'acier.

La Commission européenne accepte la validation du plan de sauvetage d'Areva par l'État français à condition que l'ASN donne une « conclusion positive » aux essais sur la cuve de l'EPR. De son côté, l'État français et le lobby nucléaire exercent des pressions inacceptables sur l'ASN.

L'ASN doit faire fi de ces pressions et exercer pleinement la mission qui est la sienne : garantir la sûreté des installations nucléaires et la sécurité des populations et ce, quelles que soient les conséquences financières pour les exploitants nucléaires et les fabricants.

C'est pourquoi nous demandons à l'ASN de ne pas qualifier la cuve de l'EPR.